

Mars 2014

N°75



APOSTOL

« Vous serez mes témoins » Ac 1,8

Prix de Revient : 1 €

EDITORIAL Quelle sainteté pour Jean-Paul II et la FSSPX ?

Chers Fidèles,

Comment recevoir cette annonce du Pape François des canonisations de ses prédécesseurs Jean XXIII et Jean-Paul II ? Au-delà des considérations théologiques dont nous vous faisons état dans ce bulletin, il faut avouer qu'il y a une part de mystère dans cette réalité qui s'impose à nous !



Saint Jean-Paul II ? La rapidité du procès de canonisation, tous les



souvenirs encore présents d'un pontificat long et compliqué, ses conséquences sur la marche du monde laissent une impression de « précipité », de « parti-pris » pour justifier la politique vaticane depuis Vatican II. Comme s'il y avait « du trop humain » dans cette mise sur les autels... L'Eglise est divine, Elle prend le temps, Elle est sage d'habitude, pour les canonisations. Le Pape Jean-Paul II a embrassé le coran : comment inscrire ce geste significatif et lourd de conséquences, tant pour les catholiques que pour le monde musulman, dans la Tradition de l'Eglise ? Il est impossible, pour ne retenir que cet exemple, de passer sous silence cette prise de position inédite dans l'Eglise...

Qu'est-ce que la sainteté ? Pourquoi l'Eglise nous donne-t-elle l'exemple des Saints comme modèles à imiter ? Dans le labeur de toute existence, et dans cette quête du ciel pour toute âme bien née, ils se présentent à nous comme des soutiens pour nous aider à lutter contre la pesanteur de notre médiocrité et de notre égoïsme ! Pour gagner le Ciel !

Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, en septembre 1896, s'est écriée, un an avant sa mort : « *ma vocation, enfin je l'ai trouvée ! Ma vocation, c'est l'Amour !* ». Notre jeune carmélite, modèle de simplicité, de force d'âme, et d'Amour pour les temps modernes, sent bouillonner en elle d'immenses désirs apparemment contradictoires. Elle aspire à tant de vocations : elle voudrait être guerrier, prêtre, diacre, apôtre, docteur de l'Eglise, martyr... Et désirerait vivre chacune d'elles dans toute son ampleur, dans l'espace et dans le temps. Annoncer l'Evangile dans les cinq parties du monde. Quelle audace : « *O mon Jésus ! À toutes mes folies que vas-tu répondre ? Y a-t-il une âme plus petite, plus impuissante que la mienne ?* ». C'est Dieu qui fait les Saints, l'Esprit-Saint qui souffle sur son Eglise, pas les hommes...

Nous pourrions nous poser cette question : « *Quelle sainteté pour la Fraternité Saint Pie X ?* » Notre société religieuse est tellement secouée en ce moment, qu'il me semble opportun de donner un

élément de réponse, pour prier et réfléchir...

Notre Fondateur, S.E. Mgr Marcel Lefebvre, a tracé le chemin dans les Statuts, pour nous membres de la FSSPX, et vous, fidèles qui recevez les sacrements dans nos chapelles : « *le but de la Fraternité est le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte et rien que ce qui le concerne, c'est-à-dire tel que Notre Seigneur Jésus-Christ l'a voulu lorsqu'Il a dit : Faites ceci en mémoire de moi. Orienter et réaliser la vie du prêtre vers ce qui est essentiellement sa raison d'être : le saint sacrifice de la Messe, avec tout ce qu'il signifie, tout ce qui en découle, tout ce qui en est le complément* ». (Statuts, II, 1-2)

Ailleurs, Mgr Lefebvre s'est adressé aux futurs évêques de la Fraternité, dans cet acte si grave et si important pour la vie de l'Eglise que sont les Sacres de 1988 : « *Dieu a suscité la Fraternité sacerdotale saint Pie X*



pour le maintien et la perpétuité de son sacrifice glorieux et expiatoire dans l'Eglise (...) Le but principal de cette transmission est de conférer la grâce de l'ordre sacerdotal pour la continuation du vrai Sacrifice de la sainte Messe, et pour conférer la grâce du sacrement de confirmation aux enfants et aux fidèles qui vous le

demandent (...) Je vous conjure de demeurer attachés au Siège de Pierre, à l'Eglise Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises, dans la foi catholique, intégrale (...) Enfin, je vous conjure de demeurer attachés à la Fraternité sacerdotale saint Pie X, de demeurer profondément unis entre vous, soumis à son Supérieur Général... (Lettre du 29 août 1987)

Le Bon Dieu n'accordera sa grâce à la Fraternité que dans la mesure où elle sera fidèle à sa vocation : la Messe, le Sacerdoce. C'est le Christ, ou plus exactement la sainteté du Christ, qui sera notre modèle. En cette période terrible de crise secouant l'Eglise, prenons garde de ne pas nous égarer, en étendant notre vocation propre sur des missions qui ne sont pas les nôtres. Résoudre la crise de l'Eglise, juger

de tout... Le Père Garrigou-Lagrange O.P. rappelle avec beaucoup de bon sens que le défaut dominant, pour une âme, est « *comme une caricature de la bonne inclination qui aurait dû prévaloir, c'est comme le revers de la médaille* ». A vouloir trop bien faire, la bonne volonté dégénère et se hasarde sur des pentes glissantes ! Pour Dieu et pour l'Eglise, demandons la grâce de rester humbles et efficaces là où notre sainteté l'exige !

Concluons en citant sainte Thérèse : « *Sœur Marie de l'Eucharistie, voulait allumer les cierges pour une procession ; elle n'avait pas d'allumettes, et voyant la petite lampe qui brûle devant les reliques, elle s'en approcha, mais il ne restait plus qu'une faible lueur sur la mèche carbonisée. Elle réussit*

cependant à allumer son cierge, et, par ce cierge, tous ceux de la communauté. Alors je me dis : qui donc pourrait se glorifier de ses œuvres ? Ainsi, c'est une petite lampe qui a produit ces belles flammes, lesquelles, à leur tour, pourraient en allumer une infinité d'autres, embraser même le monde entier. Et pourtant, même alors, ce serait toujours cette humble petite lampe qui resterait la première cause de cet embrasement ». (Nov. Verba, 76)

Restons cette petite lampe, chers fidèles, et prions bien pour notre chère Fraternité et pour l'Eglise.

Je vous bénis

Abbé Renaud de la Motte
Prieur

CANONISATION DE JEAN-PAUL II ET JEAN XXIII : AVONS-NOUS LE DROIT DE LES REFUSER ?

Les théologiens affirment habituellement que l'acte de canonisation bénéficie d'une infailibilité ; peut-on donc raisonnablement remettre en cause ces deux futures canonisations ? Je vais tenter d'éclairer cette question, en m'appuyant sur l'article de l'abbé Gleize dans le courrier de Rome de janvier 2014.

Peut-on douter de ces canonisations ?

Partons d'une vérité certaine. L'objet de l'acte de canonisation consiste à attester que telle personne historique a vraiment été sainte ici-bas. Donc elle a obtenu le bonheur du ciel, et donc elle réclame un culte de la part de toute l'Eglise. C'est une *constatation*, faite avec autorité. Elle ne change rien à la réalité, elle ne produit pas la sainteté chez la personne, mais la présume.

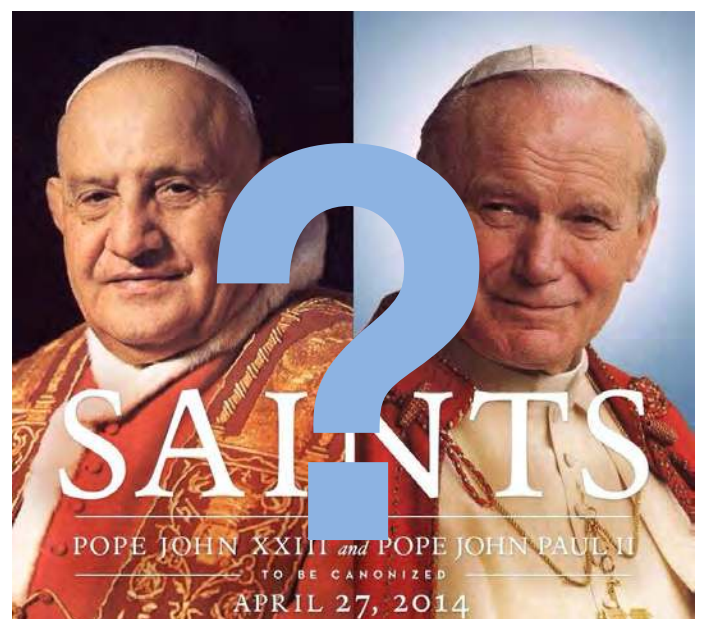
DISCERNEMENT POSITIF DE SAINTETE : ACTE DE LA HIERARCHIE

Le discernement de la sainteté se fait par l'examen des vertus héroïques, le discernement de la béatitude céleste par l'examen de l'authenticité des miracles. Cette étude est réservée au Saint-Siège, qui, pour recevoir l'assistance du Saint-Esprit, doit agir selon les vertus de prudence et sagesse en suivant les règles requises qui garantissent le sérieux et l'esprit surnaturel d'une telle procédure.

DISCERNEMENT NEGATIF DE L'ABSENCE DE SAINTETE : ACTE DE TOUT FIDELE

Un discernement négatif est accessible à tout être raisonnable, et consiste à constater l'absence des vertus héroïques, ou douter des miracles pour des motifs avérés publics.

Un tel discernement négatif est possible sinon l'Eglise empêcherait les fidèles d'user de leur raison. En outre il a toujours été reconnu lorsqu'il est appliqué à l'enseignement de la Foi :



DISCERNEMENT POSITIF DE LA FOI :ACTE DE LA HIERARCHIE

C'est au magistère de l'Eglise (Eglise enseignante) d'enseigner les vérités transmises par la Tradition. Les hommes doivent s'y soumettre. Ils n'ont pas à juger de cet enseignement, mais à le recevoir avec Foi. « *Je crois toutes les vérités que vous nous avez révélées, et que vous nous enseignez par votre Eglise* ».

Ce magistère est assisté du Saint-Esprit ; mais cette infallibilité dépend de conditions que doivent suivre les hommes investis de ce pouvoir d'enseigner.

DISCERNEMENT NEGATIF DE LA FOI :ACTE DE TOUT FIDELE

Le discernement positif de la foi est une charge réservée au magistère, mais un discernement négatif est faisable par tout fidèle qui connaît son catéchisme. Ce discernement négatif consiste seulement à constater que tel homme d'Eglise enseigne une erreur allant contre la foi de l'Eglise¹. C'est ce qu'ont fait les fidèles d'Arius, de Nestorius... etc : constatant des prédications opposées à la foi traditionnelle, ils en ont appelé au magistère, qui a condamné les hérétiques.

L'IMPOSSIBLE INFALLIBILITE

Le changement de la procédure de canonisation en 1983, diminuant sa rigueur, peut ouvrir la porte au doute fondé : un seul miracle est requis pour la béatification, puis un seul pour la canonisation. Il suffit que ce miracle laisse place au doute pour douter du bien-fondé de l'acte de canonisation. Dans le cas de Jean-Paul II, le miracle invoqué pour sa béatification laisse perplexe : le lien entre cette guérison et l'invocation de Jean-Paul II n'est pas suffisamment assuré ; le diagnostic de la maladie de Parkinson laisse souvent place au doute ; le caractère définitif de la guérison, et l'absence de possibilité d'explication naturelle ne semblent pas assez avérés². C'est justement pour pallier ces interrogations légitimes que l'Eglise, sage, exigeait plus de miracles dans les procédures passées... Or dans le cas de Jean-Paul II, on a même dérogé à l'unique miracle demandé pour la canonisation, et l'on s'est contenté de ce « miracle » douteux de l'époque de sa béatification.

Si le doute est fondé, alors l'acte de canonisation ne peut obliger en conscience.



¹ C'est ainsi que Mgr Lefebvre disait : « un petit enfant connaissant son catéchisme est capable de contredire tel ou tel évêque enseignant une hérésie ».

² Cf abbé de la Rocque, « Jean-Paul II, doutes sur une béatification » (en vente au Prieuré de Fabrègues) ; DICI n° 233 et 284.

Appliquons ce discernement négatif à Jean-Paul II

La raison droite, éclairée par la foi, peut constater l'absence des vertus héroïques de ce pape. En effet, le premier rôle du pape est « *de garder saintement et exposer fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi*³ ». Or si son enseignement comporte nombre d'éléments positifs, ses paroles et actes manifestent aussi des omissions graves, des négations de certains points de la doctrine catholique constante, et de nombreuses affirmations qui au minimum paraissent mettre en doute ou relativiser des vérités de foi. Le fait-même que depuis le début de son pontificat, de très nombreux enseignements ou actes de Jean-Paul II aient été mis en doute par des *periti*, et troublé des milliers de catholiques, prouve qu'on ne peut qualifier sa vertu d'enseignement magistériel « d'héroïque ».

Écoutons ainsi quelques enseignements de Jean-Paul II :

LES FAUSSES RELIGIONS ET LE SALUT

« *Le Christ est l'aboutissement ultime et définitif de toutes les religions du monde*⁴ » ; c'est dire que toutes les fausses religions font *en soi* aboutir au Christ...

L'Eglise a toujours enseigné au contraire que les fausses religions détournent du salut⁵. Et s'il y a des personnes sauvées dans d'autres religions, c'est *malgré* les fausses religions qui ont en propre de refuser des vérités de salut, ou des points essentiels de droite morale.

« *Le Saint-Esprit a une action multiple et diversifiée qui sème constamment des semences de vérité parmi tous les peuples et dans leurs religions*⁶ ». Ces affirmations paraissent omettre la distinction entre la grâce et la nature : bien sûr que demeure une certaine part de vérité et de bonté naturelles dans les fausses religions... mais seule la grâce sanctifiante sauve, et elle ne se trouve que dans l'Eglise⁷. Et même dans le cas du baptême de désir, « *il n'est pas toujours requis qu'il soit effectivement incorporé à l'Eglise comme un membre mais il est au moins requis qu'il lui soit uni par le vœu et*



« *Le Saint-Esprit a une action multiple et diversifiée qui sème constamment des semences de vérité parmi tous les peuples et dans leurs religions*⁶ ». Ces affirmations paraissent omettre la distinction entre la grâce et la nature : bien sûr que demeure une certaine part de vérité et de bonté naturelles dans les fausses religions... mais seule la grâce sanctifiante sauve, et elle ne se trouve que dans l'Eglise⁷. Et même dans le cas du baptême de désir, « *il n'est pas toujours requis qu'il soit effectivement incorporé à l'Eglise comme un membre mais il est au moins requis qu'il lui soit uni par le vœu et*

³ Concile Vatican I, Pastor Aeternus c4.

⁴ Jean-Paul II, Tertio millennio adveniente, n°5 (1994)

⁵ Symbole de St Athanase, IV^e concile du Latran, Pie XI mortalium animos... etc

⁶ Jean-Paul II Ecclesia in Asia, n°15, (1999)

⁷ Dz 802.

le désir. (...) et quand l'homme est victime d'une ignorance invincible (non coupable) Dieu accepte aussi un vœu implicite.⁸ Dans tous les cas, donc, c'est par l'Eglise catholique seule qu'on obtient le salut. Cela vient du fait que « l'Eglise catholique est Jésus-Christ continué », dit joliment Bossuet.

Mais l'enseignement du pape a changé : l'Eglise avait toujours enseigné que les erreurs touchant la doctrine et la morale contenues dans les fausses religions étaient un obstacle au salut ; Jean-Paul II modifie subrepticement cela en affirmant qu'elles ne sont que « des obstacles à une pleine communion⁹ ». Jean-Paul II affirme qu'une certaine communion existe de manière à constituer ces fausses religions en moyens de salut : « Malgré les séparations, une sorte de communication de la richesse de la grâce s'est tout de même réalisée¹⁰ ». En conséquence les fausses religions produisent la sainteté : « les saints proviennent de toutes les Eglises et Communautés ecclésiales qui leur ont ouvert l'entrée dans la communion du salut¹¹ »

Mais alors, la différence entre l'Eglise catholique et les autres religions ne réside plus qu'en une question de degré de facilité à se sauver ? Laissons la parole à **St Augustin** : « En dehors de l'Eglise catholique, il peut tout y avoir, sauf le salut. (...) il peut avoir et prêcher la foi au nom du Père et du fils et du Saint-Esprit, mais jamais il ne peut trouver le salut si ce n'est dans l'Eglise catholique. (...) il peut même répandre son sang, mais pas recevoir la couronne¹² ».

L'ŒCUMENISME FACE AUX DOGMES

En outre, Jean-Paul II considère que « le dialogue entre luthériens et catholiques a apporté lui aussi une contribution importante au dépassement des anciennes polémiques et au rapprochement vers une vision commune¹³ ». « Si malgré les divisions nous arrivons à nous présenter toujours davantage ensemble dans la prière, nous réaliserons de plus en plus combien est minime ce qui nous divise en comparaison de ce qui nous unit¹⁴ ». Or ce qui nous divise, ou plutôt ce qui a éloigné les protestants de l'unique Eglise du Christ, c'est le refus de la réalité du saint sacrifice propitiatoire de la messe, de la médiation de la Vierge Marie, du sacerdoce catholique, du primat de la juridiction de l'évêque de

Rome... et ce sont des vérités de foi.

L'ISLAM

« Chrétiens et musulmans, nous nous sommes généralement mal compris, et quelquefois dans le passé, nous nous sommes opposés et même épuisés en polémiques et en guerres. Je crois que Dieu nous invite à changer nos vieilles habitudes. Nous avons à nous respecter, et aussi à nous stimuler les uns les autres dans les œuvres de bien sur le chemin de Dieu¹⁵ ».

Je rappelle que le Coran nie frontalement et explicitement les principaux mystères chrétiens (Trinité, Incarnation et Rédemption). Est-ce une polémique mal comprise de défendre l'enseignement de Notre-Seigneur ? L'Eglise a toujours cherché à convertir les musulmans. Pourquoi ne le demande-t-il pas ? Est-ce

« une vieille habitude qu'il faut changer » ?

L'EGLISE ET L'ETAT

Quant aux rapports de l'Eglise avec l'Etat, le pape défunt développe l'opposé de Quanta Cura de Pie IX en affirmant que « l'Etat ne peut s'arroger le droit d'empêcher la profession et la pratique publiques de la religion d'une personne ou d'une communauté¹⁶ ». Dans Redemptoris missio il demande « que la véritable liberté religieuse soit accordée à tous en tout lieu, et l'Eglise s'y emploie dans les différents pays, surtout dans les pays à majorité catholique où elle a une plus grande influence. (...) il s'agit d'un droit inaliénable de la personne humaine¹⁷ ». Tous les papes antéconciliaires défendaient la doctrine de la tolérance des faux cultes, et non de leur droit, car « l'erreur ou le mal n'ont aucun droit ». la conséquence en est que les pays chrétiens n'ont plus de politique chrétienne, et sont envahis d'innombrables faux cultes, sectes ou d'un islam conquérant...

Si Jean-Paul II est réellement saint, alors nous sommes

obligés de conclure que les papes qui ont enseigné l'inverse de sa doctrine pendant des siècles se sont gravement trompés, et tous les saints qui ont été canonisés par eux pour avoir combattu le protestantisme, le schisme orthodoxe, l'islam, n'étaient en réalité que des fanatiques...



ST PIE V REMERCIANT LA VIERGE MARIE DE LA VICTOIRE SUR LES MUSULMANS

Abbé Guillaume Gaud

⁸ Lettre du St Office du 8/8/1949

⁹ Jean-Paul II, discours lors de la rencontre avec les évêques luthériens danois, 6/6/89

¹⁰ Jean-Paul II, Ut unum sint, n°85

¹¹ Id n°84

¹² St Augustin, sermon à Césarée n°6.

¹³ Jean-Paul II, discours lors de la célébration œcuménique de Paderborn, 22/06/96

¹⁴ Jean-Paul II, discours au président de la confédération luthérienne mondiale, 9/12/99

¹⁵ Jean-Paul II, discours à Casablanca, 18/08/85

¹⁶ Jean-Paul II, message pour la journée mondiale de la paix, 8/12/87

¹⁷ Jean-Paul II, Redemptoris missio, n°39 (1990)

Les nouvelles canonisations en questions

QU'EST-CE QU'UNE CANONISATION ?

Il s'agit de la proclamation de la sainteté d'une personne et de la prescription de son culte liturgique, sur la foi d'une enquête constatant objectivement l'héroïcité de ses vertus, leur conformité avec l'esprit de l'Évangile, et la possibilité d'être sauvé en les imitant. Si la sainteté était, aux premiers temps de l'Église, simplement constatée par l'ensemble des catholiques, l'Église a pris soin de fixer des règles strictes pour éviter que la piété populaire ne voue un culte anarchique à n'importe qui.

EST-IL PRUDENT DE DEROGER AUX REGLES DE CANONISATION ?

Il peut arriver, devant des personnalités exceptionnelles à la sainteté indiscutable, que l'on passe outre certaines exigences du droit. C'est ce qui est arrivé pour le procès des papes Jean XXIII et Jean-Paul II, qui ont bénéficié d'un décret spécial ouvrant la voie à une canonisation très rapide ou débarrassée de certaines conditions, notamment les miracles. Ainsi, Jean-Paul II sera-t-il canonisé après la constatation d'un seul miracle (du reste contesté), contre quatre requis par l'ancienne discipline. L'argument retenu pour justifier ces dérogations est que la voix populaire le réclame et que la conscience collective du peuple de Dieu considère d'ores et déjà ces deux papes comme des saints.

QUI CANONISE ?

Le sentiment du peuple est certes à prendre en compte, mais il doit rester en dépendance du Magistère pontifical, chargé d'enseigner les fidèles, et non de relayer ses sentiments. Dès le lendemain de la mort de Jean-Paul II, la foule massée place Saint Pierre criait : « *Santo subito !* » (Saint tout de suite !) L'ouverture du procès suivait à une échéance exceptionnelle. Il est vrai que Jean-Paul II et Jean XXIII ont joui d'une extraordinaire popularité, et ont su jouer avec une grande habileté de leur image notamment dans les médias. Est-ce suffisant pour confondre immense popularité et sainteté si évidente qu'elle dispense du processus normal de canonisation ?

JEAN-PAUL II ET JEAN XXIII N'ONT-ILS PAS ETE EXEMPLAIRES DANS LEUR VIE MORALE ?

Peut-être, mais ce n'est qu'une partie de la question. **Canoniser un saint, c'est constater l'héroïcité de ses vertus dans les fonctions qu'il a exercées** : il ne peut être vrai saint dans sa vie privée et mauvais pape dans ses actes de gouvernement. Il faut donc juger un pontificat tout entier, ce qui nécessite de prendre un recul suffisant pour en examiner tous les actes de gouvernement et de magistère, ainsi que les fruits objectifs. Est-il possible de passer au crible vingt-sept ans à la tête de l'Église et des milliers de pages de documents officiels en si peu de

temps ? Est-on sûr, moins de dix ans après la mort d'un pape, de juger sereinement son œuvre ?



LES ACTES DE GOUVERNEMENT DE CES PAPES SONT-ILS EXEMPTS DE TOUT REPROCHE ?

Force est de constater que les pontificats de Jean XXIII et Jean-Paul II manifestent une orientation différente de celle de leurs prédécesseurs. Jean XXIII s'est ouvertement efforcé de rejeter tout esprit d'opposition au monde contemporain, et a refusé que le Concile Vatican II prononce la moindre condamnation, alors que Pie XII avait fermement dénoncé les erreurs modernes. Quant à Jean-Paul II, il s'est à plusieurs reprises illustré en participant à des cultes non catholiques : en août 1985 au Togo, il participe par exemple à un rite païen de prière dans une forêt sacrée. Et surtout, le geste le plus spectaculaire reste la réunion d'Assise en 1986, où des représentants de nombreuses fausses religions sont invités à prier pour la paix chacun selon son rite. Cela ne peut signifier qu'un encouragement à la pratique d'un faux culte. Le Code de droit canonique de 1917 déclarait pourtant (can. 1258) : « Il est interdit aux fidèles de participer ou d'assister activement aux cérémonies acatholiques. » Les contrevenants étaient par le fait même suspects d'hérésie (can. 2316). Comment se fait-il que ce qui était un délit en 1917 devienne un sujet de gloire en 1986 ?



L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE DU MOINS EST-IL SUR ?

Quant au domaine doctrinal, en ce qui concerne Jean-Paul II, si la publication du Catéchisme de l'Église Catholique est venue remettre un semblant d'ordre dans l'enseignement de la foi, malgré de sérieuses déficiences, on ne peut que relever une catéchèse papale très axée sur la Rédemption universelle. Ainsi, en vingt-sept ans de pontificat, Jean-Paul II n'a abordé qu'une seule fois directement la question de la damnation, pour en dire qu'« *il ne nous est pas donné de savoir si des êtres humains, et lesquels, sont effectivement concernés* » (Audience générale du 28 juillet 1999). Comment s'étonner dès lors que la crise de la foi n'ait pu être enrayerée ?

Ces quelques interrogations nous amènent à douter que Jean XXIII et Jean-Paul II aient pu être canonisés en suivant les règles en vigueur il y a encore cinquante ans. En définitive, ces canonisations nous annoncent-elles de nouveaux saints... ou une nouvelle sainteté ?

Abbé Louis-Marie Carlhian

Activités du mois de mars 2014

PRIEURE SAINT FRANÇOIS DE SALES – FABREGUES

- **1^{er} samedi du mois 1^{er} mars** :
Fabrègues : conférence spirituelle à 17h. Heure Mariale de 18h à 19h. Messe avec orgue à 19h.
Boirargues : confessions à 7h30. Messe à 8h..
- **1^{er} vendredi du mois 7 mars** :
Fabrègues : Heure Sainte de 18h à 19h. Confessions. Messe avec orgue à 19h00.
Boirargues : Messe basse à 8h00 et confessions à 7h30.
- **Quête pour les travaux du Prieuré (1^{er} dimanche du mois)** : dimanche 2 mars. Merci de votre générosité !
- **Catéchisme des enfants le mercredi** : 19 mars, 2 avril
- **Catéchisme pour adultes** : chaque jeudi à 19h15 après la messe. Sauf le 27 février et le 6 mars.
- **Quarante Heures** : Salut du TSS après la messe le dimanche 2 mars ; Heure Sainte de 17h30 à 18h30 le lundi 3 mars, de 10h00 à 11h10 le mardi 4 mars. Messe à 11h15 le mardi 4 mars.
- **Cendres 5 mars** : Boirargues, messe à 08h00 ; Fabrègues, messe à 18h30 et soupe en salle saint François.
- **Chemin de croix** : à partir du vendredi 7 mars et tous les vendredis de carême. A 18h30 suivi de la messe à 19h10.
- **Récollecion mensuelle des Prêtres et Frère de la Communauté** : mercredi 12 mars. Silence, prière, pas de rendez-vous, pas de téléphone. Heure Sainte de 17h30 à 18h30 ouverte aux Fidèles.
- **Cercle de Philosophie** : dimanche 9 mars à 14h. Thème : *Trilogie sur le modernisme – 2^{ème} partie*
- **Cercle des Etudiants** : chaque mardi à partir de 18h30. Messe à 19h00, topo, repas partagé.
- **Samedi des Travaux** : samedi 15 mars de 9h à 16h. Venez nombreux !
- **Adoration perpétuelle de la FSSPX** : Dimanche 16 mars. Salut du TSS après la Grand'messe.
- **Quête et vente de gâteaux pour l'école (3^{ème} dimanche du mois)** : dimanche 16 mars.
- **Quête pour les fleurs** : dimanche 23 mars à Fabrègues. Merci.
- **Pèlerinage du Doyné à ND de Marseille** : samedi 29 mars.

PRIEURE DU CHRIST-ROI – PERPIGNAN

- **1^{er} samedi du mois 1^{er} mars** : confessions à 18h. Messe à 18h30 suivie de 15 mn de méditation et de la conférence spirituelle.
- **1^{er} vendredi du mois 7 mars** : confessions à 18h. Messe à 18h30 suivie du Salut du TSS.
- **Quête pour les travaux du Prieuré** : dimanche 2 mars. Merci de votre générosité !
- **Cours de catéchisme pour adultes et catéchumènes** : chaque lundi de 19h15 à 20h00.
- **Messes Korian Catalogne** : lundis 3 et 17 mars à 15h.
- **Quarante Heures** : Salut du TSS après la messe le dimanche 2 mars ; Heure Sainte de 17h30 à 18h30 le lundi 3 mars.
- **Cendres 5 mars** : messe à 18h30 et soupe en salle Sainte Thérèse.
- **Chemin de croix** : à partir du vendredi 07 mars et tous les vendredis de carême. A 18h30 suivi de la messe à 19h10.
- **Cercle saint Vincent Ferrier sur l'islam** : samedi 15 mars à 19h15. Repas tiré du sac. Abbé Gaud.
- **Quête et vente de gâteaux pour l'école (3^{ème} dimanche du mois)** : dimanche 16 mars.
- **Cercle des Jeunes Familles** : samedi 22 mars.
- **Pèlerinage du Doyné à ND de Marseille** : le samedi 29 mars.

EGLISE NOTRE DAME DE GRACES – NARBONNE

- **1^{er} samedi du mois 1^{er} mars** : confessions à 8h30. Messe à 9h00.
- **1^{er} vendredi du mois 7 mars** : confessions à 18h. Messe à 18h30.
- **Quarante Heures** : Salut du TSS après la messe le dimanche 2 mars ; Heure Sainte le mardi 4 mars à 17h30 suivie de la messe à 18h30.
- **Cercle de Tradition** : le mardi 4 mars à 20h. Etude des sacrements. Repas-Crêpes tiré du sac. Ab de la Motte.
- **Cendres 5 mars** : messe à 18h30.
- **Chemin de croix** : à partir du vendredi 07 mars et tous les vendredis de carême. A 18h30 suivi de la messe à 19h10.
- **Pèlerinage du Doyné à ND de Marseille** : le samedi 29 mars.

DATES A RETENIR

- **Premières Communions** : Fabrègues, le dimanche 25 mai ; Perpignan, le dimanche 1^{er} juin.
- **Confirmations** : Mgr Fellay à Narbonne le dimanche 11 mai. S'inscrire auprès des abbés.



19 MARS
FETE DE SAINT JOSEPH,
EPOUX DE LA SAINTE
VIERGE MARIE

SAINT PROTECTEUR DE
LA FSSPX

TABLEAU DES MESSES DE MARS 2014

MOIS DE MARS 14	BOIRARGUES	FABREGUES	MILLAU	NARBONNE	PERPIGNAN	OBSERVATIONS
Vendredi Samedi Dimanche 02 mars lundi	08h00 : ab Carlhian 08h30 : ab Gaud	18h30 : ab Carlhian 19h00 : ab Gaud 10h30 : ab Gaud 07h30 : - 18h30 : ab Carlhian		18h30 : - 09h00 : de la Motte 09h00 : ab Carlhian	18h30 : - 18h30 : de la Motte 10h30 : de la Motte 15h00 : de la Motte 18h30 : de la Motte	1 ^{er} sam Quarante heures Messe Korian
Mardi-Gras 4 mars Cendres 5 mars	08h00 : ab Carlhian	11h15 : ab Gaud 18h30 : ab Gaud		18h30 : de la Motte 18h30 : ab Carlhian	- 18h30 : de la Motte	
Vendredi Samedi Dimanche 09 mars lundi	08h00 : ab Carlhian 08h00 : ab Carlhian 08h30 : ab Gaud	19h00 : ab Gaud 18h30 : ab Gaud 10h30 : ab Gaud 07h30 : - 18h30 : ab Carlhian	17h : ab Carlhian	18h30 : ab Carlhian 09h00 : ab Carlhian	18h30 : de la Motte 08h00 : de la Motte 10h30 : de la Motte 08h45 : de la Motte 18h30 : ab Gaud	1 ^{er} vend
Vendredi Samedi Dimanche 16 mars lundi	08h00 : de la Motte 08h30 : de la Motte	18h30 : de la Motte 18h30 : ab Carlhian 10h30 : de la Motte 07h30 : - 18h30 : ab Carlhian		18h30 : ab Carlhian 09h00 : ab Carlhian	18h30 : ab Gaud 18h30 : ab Gaud 10h30 : ab Gaud 08h45 : ab Gaud 18h30 : de la Motte	Messe Korian
St Joseph 19 mars		11h15 : de la Motte 18h30 : ab Gaud			18h30 : ab Carlhian	
Vendredi Samedi Dimanche 23 mars lundi	08h00 : - 08h30 : de la Motte	07h30 : ab Gaud 18h30 : ab Gaud 10h30 : de la Motte 07h30 : ab Carlhian 18h30 : ab Gaud	17h : ab Gaud	18h30 : - 09h00 : ab Gaud	18h30 : ab Carlhian 08h00 : ab Carlhian 10h30 : ab Carlhian 08h45 : de la Motte 18h30 : de la Motte	Recollection Doyenné
Annonciation 25 03		11h15 : ab Gaud			18h30 : de la Motte	Montpellier 19h00
Vendredi Samedi Dimanche 30 mars lundi	- 08h30 : ab Carlhian	18h30 : ab Gaud - 10h30 : ab Carlhian 07h30 : - 18h30 : ab Carlhian	17h : de la Motte	18h30 : ab Carlhian 09h00 : de la Motte	18h30 : de la Motte 08h00 : de la Motte 10h30 : ab Gaud 08h45 : de la Motte 18h30 : ab Gaud	ND de Marceille

Confessions une demi-heure avant la messe et sur rdv

1, rue Neuve-des-Horts 34690 Fabrègues
Téléphone : 04 67 85 24 10
Port : 06 03 73 88 42
Email : renaudjoubertdelamotte@gmail.com

Chronique de nos chapelles



SPECTACLE DE L'ECOLE DE FABREGUES : ARLESIENNES, GARDIANS ET JOIE DE L'ASSISTANCE...



Oh, c'est un grand malheur que d'annoncer le premier les malheurs... Mais il faut dire tout de l'ampleur du désastre. Certes, pour ouvrir notre chronique, ces paroles tirées de l'œuvre d'Eschyle *Les Perses*, sont sinistres mais quels mots utiliser pour commémorer ce **21 janvier** ? En tout cas, nos fidèles se sont recueillis derrière leurs prêtres qui ont célébré une messe pour le repos de l'âme de ce Capétien au destin tragique...

18 janvier : Le rideau rouge est retombé, nos élèves languedociens heureux, fatigués de leur prestation théâtrale enfilent à nouveau la blouse. Les maîtresses retrouvent un rythme plus calme. Ce travail et son épilogue ne sont plus maintenant qu'un doux souvenir donnant raison à Shakespeare dont sa remarque éclaire singulièrement les comédiens : *Nous sommes de la même étoffe que les songes...* (*La Tempête*)

Cette semaine, tout le monde l'a remarqué, notre prier était absent ! Inutile de téléphoner à la NSA, il suivait une retraite au Pointet. *Charité bien ordonnée commence par soi-même...* Et oui, ce joli proverbe d'origine médiévale est toujours d'actualité. Ce qui n'a pas diminué les activités habituelles du prieuré, les abbés Gaud et Carlhian évoluant entre Perpignan, Boirargues via Narbonne, sans oublier Millau, ne me contrediront pas ! Quand le zèle de la Maison de Dieu vous tient...



... ET UNE VIE DE SAINTE BERNADETTE : SOURIRE ET EMOTION !



TRAVAUX DU PRIEURÉ : DEVOUEMENT ET BONNE HUMEUR !

CARNET PAROISSIAL

CHEUX

Mariage

Samedi 28 décembre : **Xavier COULOMB**
et **Catherine DESPRES**

PERPIGNAN

Baptême

Dimanche 2 février : **Johane FRANCH**

LE PATRONAGE ST FRANÇOIS DE SALES ORGANISE UN CENTRE
DE VACANCES DU 15 AU 28 JUILLET A PLOUNEVEZ LOCHRIST.
ACTIVITES SPORTIVES, NAUTIQUES, VEILLES, RANDONNEES.
PRIX : 385 €.

AUMONERIE : ABBE CARLHIAN. DIRECTION : FRERE PASCAL.

RENSEIGNEMENTS AUPRES DU FRERE : 06 42 05 06 19

OU frerepascal@aliceadsl.fr

La soirée de ce **mardi 22 janvier** restera gravée dans la mémoire de **nos étudiants** car **Etienne** dans un vibrant topo, leur a dévoilé le regard particulier de la Providence sur son cher Canada. Une renégociation du traité de Paris serait à l'étude...

Samedi 25 janvier, une **journée des travaux** qui restera un grand moment du prieuré tant les chantiers ouverts sont nombreux comme l'installation d'un éclairage pour l'allée nouvellement pavée ou encore l'enlèvement de nos encombrants qui salissaient vilainement le fond du jardin, ou le drain des fondations de l'Eglise. Nos cuisinières comme à leur habitude se sont surpassées et tous, j'en suis sûr, avaient en tête le mot de M Husson personnage de G de Maupassant : *Bon ceci !* Pour coller au texte, il aurait fallu un claquement de langue que personne ne se hasarda à produire. Les convenances ! **Nos louveteaux** se réunissent ce même jour. A l'ombre des roseaux, sans doute pour se rappeler la jungle luxuriante. Ils s'assoient sagement en rond autour de leur Akela. Si j'en juge par l'attitude des enfants, l'histoire paraît passionnante et les chants qui montent dans l'air frais du matin charment mon esprit. J'éprouve l'envie de m'installer auprès d'eux... Mes cheveux blancs me ramènent à la réalité !

Cierges à la main, nos fidèles écoutent, prient et suivent leurs prêtres pendant ces belles cérémonies de la **Présentation**... Ils étaient à **Flavigny** ! : Yvain pour son frère et l'abbé Gaud pour le jeune Thévenet mais aussi, cœur de prêtre oblige, pour toutes les autres âmes généreuses qui ce matin, recevaient la soutane...

Les premiers jours de février furent bien occupés, la preuve : les étudiants, les cours de catéchisme pour adultes, les cercles de tradition, les conférences, les heures saintes, l'apostolat auprès des pensionnaires de Korian et la visites des malades. Et les derniers jours ? Me demanderez-vous certainement d'une voix angoissée... Aussi ! Vous répondrons-nous harassés mais pas terrassés ! Tout d'abord le vendredi, nos élèves **s'initient à l'art religieux** dans l'église paroissiale. On leur apprend à regarder ! Le lendemain, nos louveteaux envahissent joyeusement le prieuré pendant que des **randonneurs** se retrouvent sur les chemins du Pouget à la recherche désespérée d'un dolmen surplombant la région... Ils avaient du goût nos ancêtres chevelus ! Mais je m'en voudrais si j'oubliais de vous mentionner les multiples entretiens personnels si bénéfiques pour l'âme, que donnent vos prêtres. Enfin, ce **dimanche 10 février**, une **réunion théologique** est proposée et je vous assure que personne n'a imité Socrate qui, figé dans ses réflexions, était resté à l'entrée d'une pièce où l'attendaient les autres invités ! (*Le Banquet : Platon*). Normal, le sujet passionnant était à l'intérieur ! Que disions-nous au sujet des 35 heures ? Heureusement, le **mercredi 12 février**, une journée spirituelle est proposée aux membres du prieuré. Tous vont se ressourcer; la Providence est bonne !

Pardonnez-moi, je n'ai pas eu le temps de faire court. Oui, je sais, les écrits de Voltaire sont poisseux, mais celui-ci, adressé à madame de Deffand, me plaît bien pour prendre congé !

Frère Pascal